

**Décision n° 2021-09 du 11 janvier 2021
donnant délégation de signature du directeur de la direction technique Territoires et
ville, ordonnateur secondaire,**

Le directeur de la direction technique Territoires et ville,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-321 du 14 septembre 2018 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2020-62 du 23 juillet 2020 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3 pour signer, dans le cadre de leurs attributions :

- les actes et décisions relatifs à l'exécution des recettes dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;
- les actes et décisions relatifs à l'exécution des dépenses dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;

et pour valider les demandes d'achat.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2020-31 du 24 février 2020.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 11 janvier 2021

Le directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yannick Prebay', with a large, sweeping flourish above the name.

Yannick Prebay

Annexe 1

- Madame Marianne Lacaze-Dotran, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Patricia Cauquil, chef du service budget finances ;
- Monsieur Yann Cordet, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Jean-Pascal Leichnig, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe au directeur.

Au sein de la Direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Betin, directeur délégué ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Nathalie Lopinto, adjointe au chef de service achats-budget ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Murielle Fagotin, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe au directeur ;
- Monsieur Christophe Betin, directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon ;
- Madame Karine Debeaune, directrice du département aménagement durable, environnement et territoires ;
- Monsieur Stéphane Chanut, directeur du département mobilités, espace public, sécurité ;
- Monsieur Laurent Arnaud, directeur du département bâtiments durables ;
- Madame Christelle Bonnet, directrice adjointe du département bâtiments durables ;

Annexe 4

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe au directeur ;
- Monsieur Christophe Bétin, directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 5

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe au directeur.

Au sein de la direction

- Madame Joëlle Bernard pour les agents du pôle d'appui aux départements.

Au sein du département aménagement durable, environnement et territoires

- Madame Karine Debeaune pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Bearez pour les agents de la mission résilience, transitions et climat ;
- Madame Karine Debeaune pour les agents du groupe transition environnementale ;
- Monsieur Patrice Morandas pour les agents du groupe aménagement durable et cohésion des territoires ;
- Monsieur Florent Boithias pour les agents de la mission villes et territoires intelligents.

Au sein du département mobilités, espace public, sécurité

- Monsieur Stéphane Chanut pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Nuyttens pour les agents du groupe connaissance, modélisation et évaluation des mobilités ;
- Monsieur Gérôme Charrier pour les agents du groupe politiques et services de mobilité ;
- Madame Marion Ailloud pour les agents du groupe espace public et voirie urbaine ;
- Monsieur Bruno Levilly pour les agents du groupe ITS, trafics et régulation ;
- Monsieur Benoît Hiron pour les agents du groupe sécurité des déplacements.

Au sein du département bâtiments durables

- Monsieur Laurent Arnaud et Madame Christelle Bonnet pour les agents du département ;
- Monsieur Didier Chanal pour les agents du groupe maîtrise d'ouvrage et projets ;
- Monsieur Laurent Saby pour les agents du groupe équipements publics.